



### L'essentiel en bref

# Assurance accidents individuelle

Un accident peut arriver à n'importe qui – que ce soit au travail, pendant les loisirs, dans la circulation, en voyage ou en faisant du sport. Lorsque cela arrive, vous devez pouvoir compter sur une solution d'assurance appropriée. L'assurance accidents obligatoire ne couvre pas toutes les conséquences financières; ou les prestations de la caisse-maladie sont lacunaires. C'est là que l'assurance accidents individuelle intervient.

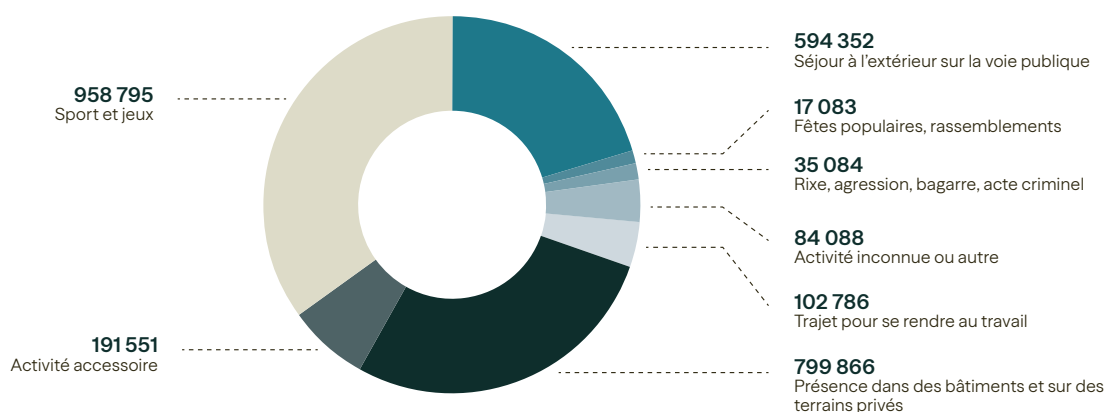
- Couverture des conséquences financières dans le monde entier
- Couverture individuelle sur mesure
- Versements de capitaux indépendamment des prestations d'assureurs tiers

# Protégez- VOUS

Les salariés à temps partiel, qui ont un taux d'occupation inférieur à huit heures par semaine, doivent s'assurer personnellement contre les accidents non-professionnels. Cela concerne les femmes et hommes au foyer, les enfants, les adolescents ou les étudiants. Notre assurance accidents individuelle inclut les frais de guérison en complément de l'assurance accidents obligatoire ou la caisse-maladie auxquels s'ajoutent des prestations d'indemnité journalière ainsi qu'un capital invalidité et décès.

## Idéale pour les conjoints et enfants

Si vous possédez votre propre entreprise, vous assurez votre conjointe ou conjoint dans le cadre d'une assurance accidents individuelle, pour autant qu'il ou elle travaille dans votre entreprise moins de huit heures par semaine. Par ailleurs, avec l'assurance accidents individuelle, vous pouvez étendre la couverture d'assurance de vos enfants en toute simplicité.



Source: Statistique des accidents LAA 2025

La plupart des accidents surviennent à l'intérieur ou autour de la maison ainsi que pendant les loisirs et la pratique du sport.

### Bon à savoir, un avantage significatif

Notre assurance accidents individuelle couvre les frais de guérison en complément à l'assurance accidents obligatoire ou à la caisse-maladie.

Elle entre immédiatement en matière, indépendamment de la question de la responsabilité.

En cas de séjour hospitalier, vous avez droit à un lit en division demi-privée ou privée.

Vous pouvez inclure la faute grave et éviter ainsi toute restriction des prestations.

En cas de décès ou d'invalidité, nous fournissons des prestations complémentaires bienvenues.

Édition juillet 2026